



Les abeilles dans l'UE: un bilan de santé inquiétant

RÉSUMÉ Ces deux dernières décennies, les apiculteurs européens voient mourir un nombre anormalement élevé de leurs ruches. Au delà des conséquences sur le secteur apicole lui-même, les enjeux agricoles et écologiques de la disparition des abeilles sont considérables.

Ce phénomène de mortalités excessives n'a pas d'explication unique identifiée, mais il serait lié aux effets combinés et accrus de plusieurs causes: pesticides, pratiques agricoles, modifications de l'environnement, maladies...

L'UE s'est saisie de cette problématique et la préservation des insectes pollinisateurs est abordée dans diverses politiques, qu'il s'agisse de la santé animale, de l'autorisation des produits phytosanitaires, de la politique agricole, de la protection de la biodiversité ou encore de la recherche.

A plusieurs reprises, le Parlement européen a souligné l'importance des abeilles pour l'environnement et l'agriculture européenne, et a demandé d'agir pour contrer leur déclin. En tant que co-législateur, il examine actuellement certaines propositions qui pourront être déterminantes pour le futur des abeilles et des apiculteurs européens, en particulier la réforme de la politique agricole commune et la révision de la politique de la santé animale.

Contenu du Briefing:

- Problématique
- Abeilles et apiculture
- Mortalité des abeilles
- Politiques de l'UE
- Le Parlement européen

Problématique

Les abeilles disparaissent. Depuis le milieu des années 1990, les apiculteurs de nombreux pays européens sont confrontés à des mortalités tout à fait anormales de leurs colonies d'abeilles.

Cette disparition des abeilles n'est pas propre à l'Europe. Ainsi, des mortalités massives des ruches (colonies) sont apparues par exemple depuis le milieu des années 2000 en Amérique du Nord, où le phénomène fut baptisé de '[syndrome d'effondrement des colonies](#)'.

Le déclin des abeilles est devenu une [préoccupation mondiale](#), et pour l'[Organisation des Nations Unies](#), il "risque de devenir potentiellement désastreux" au regard de l'importance des abeilles pour les écosystèmes et les productions agricoles.

Abeilles et apiculture

Indispensables pour la nature et pour l'agriculture

Comme d'autres insectes pollinisateurs¹, les abeilles interviennent dans la reproduction de milliers de plantes à fleurs. Elles sont de ce fait indispensables à la [biodiversité](#) et au bon fonctionnement des écosystèmes.

Les pollinisateurs jouent aussi un rôle essentiel pour les [cultures](#) et pour le [développement rural](#) sur l'ensemble des continents. Selon les [experts](#), les insectes pollinisateurs sont [essentiels](#) à plus de 70 %



© Steve Young / Fotolia

des principales plantes cultivées dans le monde, soit plus d'un tiers de la production végétale agricole mondiale pour l'alimentation. Selon des estimations rapportées par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la valeur monétaire des [services de la pollinisation](#) animale en agriculture serait proche de 200 milliards de dollars (surtout pour les [fruits, les légumes et les plantes oléagineuses](#)). L'apiculture est aussi reconnue pour sa contribution à la création de [moyens d'existence durables](#),

notamment dans les communautés locales des pays à faible et moyen revenu. En outre, les abeilles sont des [bio-indicateurs](#) de l'état de l'environnement, en termes de pollution ou de biodiversité végétale.

En [Europe](#), les pollinisateurs fertilisent plus de 84 % des espèces cultivées (et plus de 80% des fleurs sauvages). La valeur annuelle des productions agricoles qui en dépendent est supérieure à 22 milliards d'euros.

La problématique du [déclin des abeilles](#) concerne les espèces sauvages et domestiques. Toutefois, sauf mention spécifique, la suite de ce briefing portera seulement sur l'abeille domestique en Europe².

Le secteur apicole européen

L'UE compte environ 700 000 apiculteurs, dont 3% sont des professionnels (avec plus de 150 ruches par exploitation). Les apiculteurs amateurs détiennent environ deux tiers des ruches européennes.

La filière apicole a également une importante dimension sociale de par son dynamisme associatif et éducatif, son rôle dans le maillage du territoire et son implication environnementale, comme le souligne par exemple un [audit de la filière apicole française](#).

En [2009](#), la production de miel dans l'UE a été d'environ 196 000 tonnes (pour des importations de 219 000 tonnes et des exportations de 93 000 tonnes). Les principaux producteurs de miel en 2009 étaient l'Espagne, la Roumanie, la Hongrie, l'Allemagne, la Grèce, la France et la Pologne³.

Quelques bases d'apiculture

Les abeilles domestiques sont des insectes sociaux. En région tempérée, selon la saison, une colonie peut compter de 5 000 à 60 000 individus adultes. Elle est constituée par:

- une seule femelle reproductrice, la reine, dont le rôle essentiel est de pondre les œufs pour pérenniser la colonie;
- des ouvrières (femelles stériles), dont les fonctions sont notamment de s'occuper de la reine et du couvain (œufs, larves et nymphes) et de récolter la nourriture de la colonie (abeilles butineuses);
- des males ou faux-bourçons (présents au printemps et en été).

Une reine peut vivre plusieurs années. Les ouvrières, constamment renouvelées, ne vivent que quelques semaines pendant la belle saison (la longévité de celles qui passent l'hiver peut atteindre plusieurs mois). Lorsqu'une nouvelle reine est sur le point d'éclore, la reine âgée quitte la ruche avec une partie des ouvrières (essaimage) pour fonder une nouvelle colonie.

Mortalité des abeilles

De multiples causes

L'état de santé des abeilles s'évalue au niveau de la colonie, et selon la saison. A la belle saison, une colonie en bonne santé est constituée d'une population d'abeilles forte, d'une reine qui pond bien, de couvain sain à différents stades de développement. Elle possède des réserves suffisantes de miel et de pollen. Par contre, si les fonctions de nourrissage ou d'élevage ne sont plus suffisamment assurées, la colonie peut mourir. C'est le cas notamment lorsque la colonie perd soudainement un nombre très élevé d'ouvrières ou si la reine vient à disparaître (la colonie est dite "orpheline").

Comme pour d'autres types d'élevages, les éleveurs d'abeilles peuvent être confrontés à des mortalités dans leur cheptel. Il n'est pas rare pour un apiculteur de perdre quelques-unes de ses ruches tous les ans (surtout en hiver), sans que ce phénomène ne soit alarmant s'il reste de faible ampleur.

Certains apiculteurs peuvent aussi être confrontés à des pertes plus importantes de leurs colonies. Les causes possibles en sont nombreuses:

- les **prédateurs** ou les **maladies** des abeilles (voir encadré);
- Les **conditions environnementales**: rigueur climatique (froid et humidité), insuffisance de ressources alimentaires;
- les **produits chimiques polluants**: insecticides et autres pesticides agricoles, industriels ou ménagers.

Les [bonnes pratiques apicoles](#) (suivi des colonies, transhumance, mesures sanitaires...) sont également déterminantes sur l'état de santé des colonies. Une bonne conduite de l'élevage permet par exemple à l'apiculteur de limiter les risques liés aux maladies ou d'atténuer les effets d'une météorologie peu propice.

Une mortalité "anormale"

Depuis une quinzaine d'années, de très nombreux apiculteurs sont confrontés à des affaiblissements soudains et des mortalités massives de colonies (jusqu'à 90 à 100 % du cheptel pour certains). L'ampleur générale du phénomène [varie selon le pays](#) et [l'année](#), mais pour beaucoup, les pertes moyennes de colonies d'abeilles au niveau national sont supérieures à 10-15% par an.

Les scientifiques ont étudié ce phénomène (pour déterminer la cause de [ces mortalités anormales](#)). Les raisons principales évoquées

ont [varié](#) selon les pays (par [exemple](#): nosérose en Espagne, varroose en Belgique, varroose et pesticides en France). Toutefois, les [experts](#) s'accordent désormais sur le fait qu'il n'existe pas de cause unique

identifiée en tant que telle et responsable de ce phénomène. Les mortalités massives observées depuis plus d'une décennie seraient dues à des effets combinés, voire synergiques de différents facteurs de risques accrus.

Ces effets complexes, comme ceux d'une exposition chronique à de multiples polluants (y compris accumulés dans la cire ou les réserves de la colonie) sont peu connus. Il en est de même pour les interactions entre polluants et maladies (il a été mis en évidence par exemple une plus grande sensibilité des abeilles à certains [pesticides en cas de nosérose](#)). La dégradation de l'habitat et des ressources alimentaires des abeilles (monocultures, perte de diversité végétale, absence prolongée de couvertures florales, et

modernisation des pratiques agricoles en général⁴) ou la réduction de diversité génétique des abeilles (inadaptation aux conditions locales) sont aussi incriminées.

Ces mortalités anormales découragent les apiculteurs et conduisent les professionnels à devoir augmenter leur cheptel pour maintenir la viabilité de leur exploitation.

Causes biologiques de mortalité des abeilles

Virus: il existe au moins une douzaine de virus pathogènes importants pour les abeilles, à l'origine par exemple de la [maladie de la paralysie chronique](#) ou de la [virose des ailes déformées](#).

Bactéries: La [loque américaine](#) ou la [loque européenne](#) sont parmi les maladies bactériennes les plus importantes des ruches (pourriture du couvain).

Champignons: des agents pathogènes fongiques peuvent affecter les abeilles adultes (ex: [nosérose](#)), le couvain (ex: maladie du [couvain plâtré](#)), ou les deux ([couvain pétrifié](#)).

Parasites: la [varroose](#) (ou varroase) est certainement la maladie parasitaire qui pose le plus de [problèmes](#) aujourd'hui. L'acarien *Varroa destructor* "vampirise" le couvain et les abeilles adultes. Il est aussi incriminé dans la transmission de virus. Les colonies fortement infestées meurent. D'autres acariens ([Tropilaelaps](#)) pourraient entraîner des dégâts comparables sur les ruches européennes. L'amibiase est un autre exemple de maladie parasitaire des abeilles (signes digestifs).

Prédateurs: les prédateurs des abeilles ou des ruches (ex: [fausses teignes](#)), y compris des espèces invasives déjà présentes dans l'UE (ex: [frelon asiatique](#)) ou à risque ([petit coléoptère de la ruche](#)) contribuent aussi aux pertes de colonies.

Politiques de l'UE

Les questions apicoles sont abordées dans le cadre de plusieurs politiques européennes, notamment:

La santé animale

La politique de santé animale de l'UE couvre de nombreuses espèces domestiques, dont [les abeilles](#). Elle prévoit un ensemble de mesures de surveillance, de prévention et de contrôle au regard des risques de diffusion de maladies (ex: loque américaine) par les déplacements de ruches, ou des risques d'introduction d'agents pathogènes exotiques de pays tiers (ex: *Tropilaelaps*). Ces mesures sont développées sur base d'avis scientifiques (notamment de l'autorité européenne pour la sécurité des aliments — [EFSA](#)) ou des travaux de l'[Organisation mondiale de la santé animale](#) (qui liste à ce jour [6 maladies des abeilles](#)).

Tel que prévu dans une [communication](#) de décembre 2010 relative à la santé des abeilles, la Commission européenne a désigné, en février 2011, un [laboratoire de référence](#) de l'UE pour la santé des abeilles. Situé en [France](#), l'une des priorités de son [programme de travail](#) actuel est de contribuer à l'[étude épidémiologique](#) des mortalités de ruches (projet pour lequel les EM associés pourront bénéficier d'une contribution totale de l'UE de 3.3 millions d'euros).

Maintenir des abeilles en bonne santé implique

parfois de recourir à [l'usage de médicaments vétérinaires](#). Cependant, le nombre de [médicaments disponibles](#) pour les abeilles est insuffisant, compte-tenu notamment de l'intérêt limité de ce marché pour l'industrie pharmaceutique au regard de la [législation applicable](#), et des limites d'utilisation de médicaments vétérinaires destinées à protéger les consommateurs (risques de résidus dans le miel).

L'autorisation des pesticides

L'[autorisation des pesticides](#) ne doit pas créer de risque inacceptable sur la santé des abeilles. L'EFSA a aussi récemment [revu](#) les bases scientifiques de l'évaluation des risques des produits de traitement des plantes à cet égard.

Au delà des restrictions légales, [les scientifiques](#) considèrent qu'une réduction importante des pesticides est possible en modifiant les pratiques agricoles, bien qu'ils notent l'existence d'obstacles importants à la diffusion de telles pratiques.

La protection de l'environnement

La [protection des pollinisateurs](#) passe par la prévention des pollutions, la lutte contre les espèces non-indigènes, ou la [protection de la biodiversité](#), y compris dans sa dimension agricole.

La politique agricole

La politique agricole commune (PAC), par ses orientations sur les pratiques et les paysages agricoles, a une influence directe sur la qualité du milieu pour les abeilles. Les

Une restriction d'utilisation de certains pesticides

Sur base d'un [avis de l'EFSA](#), et après que les EM aient été dans l'impossibilité de s'accorder sur le sujet, la Commission européenne a [annoncé](#) le 30 avril 2013 qu'elle allait restreindre, pour 2 ans, certaines utilisations de trois insecticides agricoles de la famille des néonicotinoïdes afin de protéger les abeilles (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame). Le [règlement](#) a été adopté le 24 mai 2013.

Certains groupes professionnels, les [semenciers français](#) ou le [secteur phytopharmaceutique](#) européen par exemple, regrettent que cette mesure n'ait pas été rejetée par les EM et considèrent ses motivations scientifiques comme insuffisantes. Certaines associations environnementales [accueillent](#) favorablement cette mesure, mais le réseau [Pollinis](#) considère que ces restrictions, partielles, seront sans effet sur la santé des abeilles et a [milité](#) en faveur d'une interdiction complète. Selon [Greenpeace](#), ce sont [7 pesticides](#) qui devraient être interdits en priorité en Europe.

Le 27 mai, l'EFSA a publié un nouvel avis sur les [effets du fipronil](#) sur les abeilles, et la [presse](#) fait écho de premières réactions de certaines parties prenantes.

[mesures favorables à l'environnement](#), telles la préservation des prairies naturelles ou les [jachères apicoles](#) par exemple, peuvent aussi être déterminantes dans ce contexte.

L'organisation commune des marchés des produits agricoles⁵ prévoit également des mesures spécifiques pour améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture (miel, pollen, gelée royale...). Un soutien financier de l'UE est apporté aux EM qui mettent en œuvre des programmes nationaux pour l'apiculture, visant entre autres priorités, à apporter une assistance technique aux apiculteurs, à lutter contre la varroose ou à soutenir le repeuplement du cheptel apicole européen⁶. La Commission, assistée d'un [comité consultatif apiculture](#), [rapporte](#) que les EM et les apiculteurs considèrent que ces programmes donnent des résultats positifs. Pour la période 2011-2013, la [contribution UE](#) annuelle totale a été portée à 32 millions d'euros (contre 26 millions d'euros pour la période 2008-2010).

Le soutien scientifique et la recherche

En avril 2012, l'EFSA a chargé un groupe de travail interne de dresser un [inventaire](#) de toutes ses activités pour la santé des abeilles (plus de 350 contributions recensées fin 2012), puis d'identifier les problématiques croisées et les domaines prioritaires de recherche pour l'évaluation des risques chez les abeilles. Le [XVIIIème colloque scientifique](#) de l'EFSA (mai 2013) a été dédié à l'évaluation des risques pour les abeilles.

Outre les travaux de recherche non spécifiques (environnement, agriculture durable), l'UE a financé plusieurs projets de recherche ciblant les problèmes des abeilles ou des pollinisateurs, tels par exemple les projets [COLOSS](#) (initié sous le programme COST), [BeeDoc](#), ou [STEP](#). Un [appel à proposition](#) a été lancé pour un nouveau projet de recherche en 2013 sur l'apiculture durable et la conservation de la diversité génétique de l'abeille mellifère.

Le Parlement européen

A plusieurs reprises ces dernières années, notamment par le biais de résolutions spécifiquement dédiées à la situation du secteur apicole, le PE a souligné l'importance qu'il attachait à la prise en compte de cette problématique. [En novembre 2008](#), il estimait déjà "essentiel de réagir sans délai face à la crise sanitaire apicole". Deux ans plus tard, le PE [poursuivait ses demandes](#), notamment à l'égard de la Commission européenne pour une coordination accrue et plus d'actions dans plusieurs domaines. Dans sa [résolution de novembre 2011](#) sur la santé des abeilles et les défis lancés au secteur apicole, le PE développe plus encore ses positions, et se prononce notamment pour:

- un renforcement du soutien à la recherche, une meilleure surveillance de la situation et un plus grand partage des informations scientifiques,
- des mesures visant la disponibilité des médicaments pour les abeilles,
- une meilleure prise en compte des répercussions de l'agriculture moderne sur les abeilles ainsi que des règles strictes d'autorisation des produits phytopharmaceutiques,
- des dispositions relatives à la production et la sécurité alimentaire et l'origine des produits de l'apiculture, ainsi que pour une agriculture durable et des mesures spécifiques pour le secteur apicole (en particulier dans la perspective de révision de la PAC),
- des actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de la préservation des abeilles.

Au delà des dispositions législatives déjà adoptées (par exemple pour les pesticides⁷), le PE va être amené prochainement à se prononcer sur plusieurs propositions qui pourront être déterminantes pour la conservation des abeilles en Europe.

Il s'agit notamment de la [réforme de la PAC](#) (en cours de [négociation](#)), et notamment les possibilités d'aides dans le secteur apicole (envisagées dans la future [organisation des marchés](#)⁸) ou les différentes composantes pour une agriculture durable et qui préserve un environnement favorable aux pollinisateurs.

En outre, dans un [paquet législatif](#) pour une révision de l'encadrement général de la filière agroalimentaire en Europe présenté le 6 mai 2013, la Commission propose un nouveau [règlement sur la santé animale](#) dont l'[examen](#) par le PE débute. Les grandes lignes de l'approche envisagée et l'impact de cette révision pour le secteur apicole avaient été [présentés](#) au comité consultatif apiculture en février 2013.

A moyen terme, le PE devrait aussi être saisi d'un projet de révision de la législation du médicament vétérinaire, en cours de

préparation (initialement programmée pour 2012, la finalisation des propositions de la Commission est [prévue à ce stade](#) pour septembre 2013.

Depuis le début de l'année, le PE a également hébergé une [conférence](#) sur la santé des abeilles (février) et un [colloque](#) sur la préservation des pollinisateurs (juin).

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Ce briefing est une synthèse de l'information publiée sur ce sujet et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'auteur, ni celle du Parlement européen. Ce document est exclusivement destiné aux Députés du Parlement européen et à leur équipe, dans le cadre de leur travail parlementaire. Certains liens vers des sources d'information peuvent être inaccessibles depuis des postes se trouvant en dehors du réseau du Parlement européen. © Union européenne, 2013. Tous droits réservés.



<http://www.library.ep.ec>

<http://libraryeuroparl.wordpress.com>

Notes

- ¹ Le pollen est l'élément reproducteur produit par les organes mâles des plantes et la pollinisation correspond à la fécondation. Selon les espèces végétales concernées, le pollen peut être transporté jusqu'aux organes femelles des plantes par le vent ou par des animaux. Ces animaux, les plus nombreux étant des insectes butineurs, sont dits "pollinisateurs".
- ² On recense environ 20 000 espèces d'abeilles dans le monde, dont 2 500 dans l'UE. Contrairement à l'abeille domestique occidentale, *Apis mellifera*, la très grande majorité de ces abeilles sont des espèces qui vivent de façon solitaire, et non pas en colonies.
- ³ Ces chiffres émanent des [statistiques agricoles](#) publiées par la Commission en [2012](#), dans lesquelles les données de 2010 et 2011 ne sont pas disponibles pour tous les EM. On peut noter des discordances avec les valeurs pour l'année 2009, telles que publiées [antérieurement](#). Ces valeurs sont également différentes de celles émanant de source FAO, telles que rapportées dans un [document](#) relatif à la réunion [du comité consultatif apiculture de février 2013](#).
- ⁴ La question de la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la mortalité des abeilles également été soulevée, en Europe (ou aux [Etats-Unis](#)). Toutefois, selon la [Commission](#), les données disponibles, et notamment les limites à la culture de plantes OGM dans l'UE ne permettent pas de conforter un lien éventuel entre la mortalité accrue des abeilles européennes et l'extension de la culture des OGM. Le groupe OGM de l'[EFSA](#) analyse régulièrement les rapports annuels des plans de surveillance environnementale pour les OGM autorisés à la culture dans l'UE.
- ⁵ Cf. notamment les articles 105-110 du [règlement \(CE\) N°1234/2007](#) du Conseil, et ses règlements de mise en œuvre, en particulier le [règlement \(UE\) N° 726/2010](#) de la Commission.
- ⁶ Certains EM développent aussi d'autres initiatives nationales (par ex: "plan santé des abeilles" au [Royaume-Uni](#), "plan global pour une apiculture durable" en [France](#), "plan abeilles" en [Belgique](#)).
- ⁷ Notamment le [règlement \(CE\) n° 1107/2009](#) du PE et du conseil concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires ou la [directive 2009/128/CE](#) du PE et du conseil instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable.
- ⁸ Voir notamment les articles 52-54 de la [proposition de règlement](#).